

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN, AUX STATISTIQUES
ET A LA COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

C E P E D

CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de la Santé
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

MANUEL DE L'AGENT DE CODIFICATION

AVRIL 1989

--:- O M M A I R E --:-

INTRODUCTION :

I.- PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE :

II.- DIRECTIVES :

III.- INSTRUCTIONS DE CODIFICATION :

IV.- A N N E X E S :

1.- Code géographique

2.- Code Pays

3.- Code Nationalité

4.- Code Langues

5.- Code Diplôme

6.- Nomenclature des Professions

7.- Nomenclature des Branches d'activité.

°
INTRODUCTION :

La codification est la transformation des réponses inscrites sur le questionnaire en codes chiffrés assimilables par un ordinateur.

La codification est l'une des phases les plus importantes de l'exploitation des données du recensement qui comprend entre autres la saisie et la tabulation. L'échec de la codification entraînerait inéluctablement l'échec du Recensement, anéantissant ainsi tous les efforts déployés durant plus de deux ans et demis.

De ce fait vous devez transcrire textuellement dans les cases, les codes qui sont pré-établis en consultant ce manuel qui constitue votre outil principal de travail. Vous devez beaucoup le lire afin de maîtriser le contenu et de faire correctement votre travail. Il comporte sept (7) annexes relatives à certaines variables dont les codes et nomenclatures sont jugés trop nombreux pour y figurer.

X

X

X

I.- PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est un précieux document sur lequel vous aurez à transcrire sous forme de code, les informations qui y sont mentionnées.

On distingue deux types de questionnaires :

1. La "Feuille de Ménage" ou F.M. qui comprend quatre pages à savoir :

- la première page où figure la localisation (les variables géographiques) ;
- les deuxième et troisième pages qui rassemblent toutes les informations sur chaque individu du ménage ;
- la quatrième page qui comporte les informations sur les décès des douze (12) derniers mois, les personnes handicapées et les caractéristiques de l'Habitat.

Ce questionnaire sera le plus utilisé.

.../...

2.- La "Feuille de Ménage Collectif" ou F.M.C. ne comportant que deux pages :

- la première étant identique à la Feuille de Ménage (F.M.) ;
- et la deuxième page regroupe les questions sur les individus. Ces questions sont en nombre réduit par rapport à la Feuille de Ménage. Les principes de codification sont identiques à ceux de la feuille de ménage à l'exception de quelques différences sur la première page concernant la "localisation".

Le questionnaire comprend en lui-même deux parties essentielles pour l'exécution de votre travail :

- 1.- une partie en bande blanche remplie par l'Agent Recenseur lors du dénombrement. Elle comporte des informations écrites soit en chiffre, soit en toutes lettres ou en abréviation à l'aide des bics de couleur bleue ou rouge. Ce sont donc ces informations que vous devez transcrire sous forme de chiffres.
2. une partie grisée appelée "Grille de chiffrement" réservée à la codification. Il s'agit des cases grisées dans lesquelles vous devez y inscrire les codes chiffrés. Les cases de codification se situent soit à droite soit en dessous des informations à coder.

X

X

X

II.- DIRECTIVES

En tant qu'agent de codification, votre travail consiste à transcrire dans les grilles de chiffrement sous forme de codes, les informations recueillies au moment du dénombrement.

Il vous importe de bien faire la correspondance entre les informations contenues sur la partie blanche du questionnaire et les codes qui leur sont réservés dans le Manuel.

.../...

Pour mener correctement votre travail, vous devez :

- 1.- consulter le Manuel avant de transcrire un code pour une information donnée ;
- 2.- écrire lisiblement en bic noir et sans rature dans les cases grisées ;
- 3.- bien former vos chiffres pour qu'ils soient facilement lisibles plus tard par les agents de saisie ;
- 4.- si l'Agent Recenseur a écrit dans les cases grisées par inattention, inscrire, le code à côté ;
- 5.- faire la codification en respectant l'ordre des variables du questionnaire en commençant par la première page pour terminer à la quatrième;
- 6.- barrer les cases grisées s'il y a un tiret (sans objet).
- 7.- prendre soin du questionnaire sans le déchirer ni le froisser ;
- 8.- travaille rapidement et bien. Pour cela il vous faut du calme au lieu du travail.
- 9.- vous référer à votre Chef d'équipe en cas de difficultés ou si une information manque sur le questionnaire ;
- 10.- faire la codification en respectant le principe de cadrage à droite qui consiste à transcrire un code en allant de la case à droite vers la gauche.

Exemple : Soit à transcrire le code 01 de la Préfecture de l'Ombella-M'Poko :

- 1ère étape : / 1 /
- 2ème étape : 0 / 1 /

- 11.- faire la codification à l'intérieur d'une page ligne, par ligne, case par case.

.../...

12.- Ne jamais laisser une case en blanc.

13.- Respecter vos supérieurs hiérarchiques et exécuter les instructions qui vous sont données.

14.- Etre régulier au travail et fournir un bon rendement.

I N S T R U C T I O N S

L O C A L I S A T I O N

VARIABLES	INFORMATIONS A CODER	CODE	NOMBRE DE CASES	OBSERVATIONS		
1. <u>PREFECTURE</u>	-	-	2	Voir l'annexe 1		
2. <u>SOUS-PREFECTURE</u>	-	-	1	Voir l'annexe 1		
3. <u>P.C.A.</u>	-	-	1	Voir l'annexe 1. Barrer la case s'il y a un tiret (pas de P.C.A.)		
4. <u>COMMUNE</u>	-	-	1	Voir l'annexe 1		
5. <u>QUARTIER DE VILLE OU VILLAGE</u>	-	-	3	Voir l'annexe 1 bis		
6. <u>NUMERO D'AIRE DE DENOMBREMENT</u>	-	-	3	Transcrire dans les cases, le nombre lu sur la feuille de Ménage (F.M.)		
8. <u>NUMERO DU MENAGE</u>	-	-	3	Transcrire dans les cases, le nombre lu sur la F.M.		
10. <u>POPULATION PARTI- CULIERE</u>	-	-	1	Coder 1 si P et M sont barrés c'est-à-dire s'il y a population normale.		
	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>P</td><td>M</td></tr></table>	P	M		1	
P	M					
	M	2				
	P	3				
	R	4				

III.- INSTRUCTIONS

- 5 -

VARIABLES	INFORMATIONS A CODER	CODE	NOMBRE DE CASES	OBSERVATIONS
C1 - <u>NUMERO D'ORDRE</u>	-	-	2	Transcrire dans les cases le nombre lu sur la Feuille de Ménage (F.M.)
C2 - <u>LIEN DE PARENTE</u>	- C.M. E.P. ENF. PAR AP SP SD	- 1 2 3 4 5 6 9	1	
C4 - <u>S E X E</u>	- M F	- 1 2	1	S'il n'y a pas de réponse, il faut voir le chef d'Equipe
C5 - <u>SITUATION DE RESI- DENCE</u>	- RP RA VIS	- 1 2 3	1	Si la réponse est illisible ou s'il n'y a pas de réponse sur la il faut recourir au chef d'Equipe
C6, C7, C8 - <u>DATE DE NAISSANCE</u>	-	-	6	Transcrire la date de naissance (jour, mois, année) qui existe sur le questionnaire. S'il manque le jour ou le mois et qu'il y a l'année, barrer les cases du jour ou du mois. Si la date de naissance n'existe pas, barrer les 6 cases.
C9 - <u>A G E :</u>	-	-	2	Si la date de naissance existe, barrer les 2 cases en C9. Si la date de naissance n'existe pas, transcrire le nombre qui existe sur la Feuille de Ménage (F.M.). Si la date de naissance et l'âge n'existent pas (ND), coder 99 en C9.
C10 - <u>LIEU DE NAISSAN- CE</u>	-	-	4	Consultez l'annexe 1

C ₁₁ - <u>NATIONALITE</u>	-	-	2	Consultez l'annexe 3 pour la Nationalité.
C ₁₂ - <u>LIEU DE RESIDENCE ANTERIEUR</u>	-	-	4	Consultez l'annexe 1 - idem (même instruction) pour le lieu de naissance.
C ₁₃ - <u>DUREE DE RESIDENCE</u>	-	-	2	Transcrire dans les cases le nombre qui existe sur la Feuille de Ménage (F.M.) Si NAIS, coder 98 Si ND, coder 99
C ₁₄ - <u>SURVIE DES PARENTS</u>	-	-	1	
	PV et MV	1		
	PV et MD	2		
	PD et MV	3		
	PD et MD	4		
	PI et MV	5		
	PI et MD	6		
	PV et MI	7		
	PD et MI	8		
	PI et MI	9		
	(ND)			
C ₁₅ - <u>PREMIERE LANGUE PARLEE</u>	-	-	2	Consultez l'annexe 4. S'il y a un tiret, barrer les cases Si ND, coder 99
C ₁₆ - <u>SANGO PARLE OUI ou NON</u>	-	-	1	S'il y a un tiret, barrer les cases
	OUI	1		
	NON	2		
C ₁₇ - <u>AUTRE LANGUE PARLEE</u>	-	-	2	Voir l'annexe 4. S'il y a un tiret, barrer les cases
C ₁₈ - <u>APTITUDE A LIRE ET ECRIRE</u>	-	-	1	Barrer les cases s'il y a un tiret (sans objet).
	AN	1		
	AL	2		
	LN	3		
	AUL	4		
	ND	9		
C ₁₉ - <u>FREQUENTATION SCOLAIRE</u>	-	-	1	Barrer la case s'il y a un tiret
	OUI	1		
	NON	2		
	ND	9		

C20 - <u>NIVEAU D'INSTRUC- TION</u>	- SN PRIM SEC 1 SEC 2 TECH 1 TECH 2 SUP ND	- 1 2 3 4 5 6 7 9	1	Barrer les cases s'il y a un ti- ret (sans objet)
C21 - <u>D I P L O M E</u>	-	-	2	Consultez l'annexe 5 Barrer les cases pour les sans- objet
C22 - <u>SITUATION DANS L'ACTIVITE</u>	- OCC CDT CJT FF REN RET ET AUT ND	- 1 2 3 4 5 6 7 8 9	2	Barrer les cases pour les sans- objet.
C23 - <u>PROFESSION</u>	-	-	2	Voir annexe 6 Barrer les cases pour sans-objet
C24 - <u>SITUATION DANS LA PROFESSION</u>	- IND EMP SAL AF APNR ND	- 1 2 3 4 5 9	1	Barrer la case s'il y a un tiret
C25 - <u>BRANCHE D'ACTIVITE</u>	-	-	1	Consultez l'annexe 7
C26 - <u>ETAT MATRIMONIAL</u>	- Cél	- 1	1	Barrer la case s'il y a un tiret .../...

C26 - <u>ETAT MATRIMONIAL</u> (suite)	M1 M2 M3 VEU SEP DIV ND	2 3 4 5 6 7 9		
C27 et C28 : <u>NOMBRE D'ENFANTS NES VIVANTS AU TOTAL</u> - Sexe Masculin - Sexe Féminin	-	-	2	Transcrire dans les cases le nombre lu sur la feuille de ménage (F.M.) selon le sexe. Barrer les cases pour sans-objet.
C29 et C30 - <u>NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS</u> - Sexe Masculin - Sexe Féminin	-	-	2	Transcrire dans les cases le nombre lu sur la feuille de ménage (F.M.) selon le sexe. Barrer les cases pour sans-objet.
C31 et C32 : <u>NAISSANCES DES 12 DERNIERS MOIS</u> - Sexe Masculin - Sexe Féminin	-	-	1	Transcrire dans les cases le nombre lu sur la feuille de ménage (F.M.) selon le sexe. Barrer les cases pour sans-objet.

DECES DES 12 DERNIERS MOIS (Barrer les cases s'il y en a pas)

VARIABLES	INFORMATION A CODER	CODE	NOMBRE DE CASES	OBSERVATIONS
1. <u>S E X E</u> - -	- M F	- 1 2	1	
2. <u>AGE AU DECES</u>	-	-	2	Transcrire l'âge dans les cases Si ND (ou blanc) coder 99

PERSONNES HANDICAPEES (barrer toutes les cases s'il y en a pas)

1. <u>NUMERO D'ORDRE</u>				Transcrire le nombre lu sur la feuille de ménage (F.M.) dans les cases. Si ND coder 99.
2. <u>TYPE D'HANDICAP</u>				
-	Aveugle	1		
-	Sourd	2		
-	Sourd-muet	3		
-	Folie	4		
-	Bossue	5		
-	Paralytic-partielle	6		
-	Paralytic-totale	7		
-	Autres	8		
-	N.D.	9		
3. <u>CAUSES</u>			1	
-	-	-		
-	Congénitales	1		
-	Maladies	2		
-	Accidents	3		
-	Autres	4		
-	N.D.	9		

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

1. <u>MATERIAUX DU MUR</u>			1	
-	-	-		
-	Parpaing de ciment	1		
-	Briques cuites	2		
-	Briques en terre	3		
-	Planches	4		
-	Terre battue	5		
-	Autres	6		
-	N.D.	9		

2. <u>MATERIAUX DU TOIT</u>	-	-	1	
- Béton armé		1		
- Tôle		2		
- Paille		3		
- Bambou		4		
- Autres		5		
- N.D.		9		
3. <u>MATERIAUX DU SOL</u>	-	-	1	
- Carreaux		1		
- Ciment		2		
- Planche		3		
- Terre		4		
- Autres		5		
- N.D.		9		
4. <u>MODE D'APPROVISION- NEMENT EN EAU</u>	-	-	1	
- Eau courante		1		
- Borne fontaine		2		
- Eau de puits de forage		3		
- Eau de puits simple		4		
- Eau de rivière ou marigot		5		
- Autres		6		
- N.D.		9		
5. <u>LIEU D'AISSANCE</u>	-	-	1	
- W.C. Moderne		1		
- Latrine exté- rieur		2		
- Autres		3		
- N.D.		9		
6. <u>STATUT D'OCCUPATION</u>	-	-	1	
- Propriétaire		1		
- Locataire		2		
- Autres		3		
- N.D.		9		
7. <u>NOMBRE DE PIECES DU MENAGE</u>	-	-	2	Transcrire dans les cases, le nombre lu sur la F.M. Si ND coder 99

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS DU RGP 88

CEPED

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION

ET LE DÉVELOPPEMENT

15, rue de l'école-de-médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. : (1) 46 33 99 41

Code 011	" CHIMISTES "
Code 012	" PHYSICIENS "
Code 013	" GEOLOGUES "
Code 014	" METEOROLOGUES "
Code 015	" TECHNICIENS-CHIMISTES "
Code 016	" TECHNICIENS-PHYSICIENS "
Code 017	" TECHNICIENS-GEOLOGUES "
Code 018	" TECHNICIENS-METEOROLOGUES "
Code 019	" SPECIALISTES SCIENCES-PHYSICO-CHIMIQUES "
	" TECHNICIENS SCIENCES-PHYSICO-CHIMIQUES "
Code 021	" ARCHITECTES, URBANISTES "
Code 022	" INGENIEURS CIVILS "
	" INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS "
	" INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSES "
Code 023	" INGENIEURS ELECTRICIENS "
	" INGENIEURS ELECTRONICIENS "
Code 024	" INGENIEURS EN COMMUNICATIONS "
Code 025	" INGENIEURS ELECTRO-MECANICIENS "
	" INGENIEURS MECANICIENS "
Code 026	" INGENIEURS DE L'AERONAUTIQUE "
Code 027	" INGENIEURS CHIMISTES "
Code 028	" INGENIEURS DES MINES "
Code 029	" INGENIEURS DU GENIE RURAL "
Code 031	" GEOMETRES, HYDROGRAPHES, TOPOGRAPHES "
Code 032	" CARTOGRAPHES, DESSINATEURS TECHNIQUES "
Code 033	" TECHNICIENS GENIE CIVIL "
	" TECHNICIENS TRAVAUX PUBLICS "
Code 034	" TECHNICIENS DE L'HYDRAULIQUE "
	" TECHNICIENS GENIE RURAL "
Code 035	" TECHNICIENS ELECTRICIENS "
	" TECHNICIENS ELECTRONICIENS "
Code 036	" TECHNICIENS MECANICIENS "
Code 037	" TECHNICIENS DES MINES "
Code 038	" TECHNICIENS EN TELECOMMUNICATIONS "
Code 041	" PILOTE D'AVION "
Code 042	" NAVIGATEURS AERIENS "
Code 043	" MECANICIENS NAVIGANTS DES AVIONS "
Code 044	" CAPITAINE DE BATEAU "
Code 045	" BARREURS, MARAINS ASSIMILES, PILOTES DE BATEAU "
Code 049	" SPECIALISTES DE TRANSPORT AERIEN ET FLUVIAL "
Code 051	" BIOLOGISTES, BOTANISTES, ZOOLOGISTES "
Code 052	" ANATOMISTES, BACTERIOLOGISTES, BIOCHIMISTES "
	" PATHOLOGISTES, PHARMACOLOGISTES, PHYSIOLOGISTES "
Code 053	" AGRONOMES "
Code 054	" INGENIEURS DE TRAVAUX AGRICOLES "
Code 055	" INGENIEURS DES EAUX ET FORETS "
Code 056	" TECHNICIENS DES SCIENCES BIOLOGIQUES MEDICALES "
Code 057	" TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE "

Code 058 " TECHNICIENS DE L'ELEVAGE "
 Code 061 " MEDECINS "
 Code 062 " CHIRURGIENS "
 Code 063 " DENTISTES "
 Code 064 " VETERINAIRES "
 Code 065 " PHARMACIENS "
 Code 066 " DIETETICIENS,NUTRITIONISTES "
 Code 067 " OPTICIENS "
 Code 068 " PSYCHIATRES "
 Code 071 " MASSEURS,PHYSIOTHERAPEUTES "
 Code 072 " INFIRMIERS "
 Code 073 " INFIRMIERS DIPLOMES D'ETAT "
 Code 074 " TECHNICIENS SUPERIEURS DE LA SANTE "
 Code 075 " SAGES FEMMES "
 Code 076 " TECHNICIENS DE LABORATOIRE "
 " TECHNICIENS DE RADIOLOGIE MEDICALE "
 Code 077 " ASSISTANTS D'ASSAINISSEMENT "
 " ASSISTANTS D'HYGIENE,ASSISTANT MEDICAL "
 Code 078 " FETICHEURS TRADITIONNELS,GUERISSEURS,MARABOUTS "

Code 081 " INGENIEURS STATISTIENS "
 Code 082 " MATHEMATICIENS "
 Code 083 " DEMOGRAPHES "
 Code 084 " ANALYSTES,INFORMATIENS "
 Code 085 " ACTUAIRES "
 Code 086 " ADJOINTS TECHNIQUES DE LA STATISTIQUE "
 " AGENTS TECHNIQUES DE LA STATISTIQUES "
 " TECHNICIENS DES STATISTIQUES "

Code 087 " PROGRAMMEURS "
 Code 091 " ECONOMISTES "
 Code 092 " PLANIFICATEURS "
 Code 099 " PROFESSIONNELS SCIENCES ECONOMIQUES ET AUTRES "

Code 111 " EXPERTS COMPTABLES "
 Code 112 " COMPTABLES "
 Code 113 " AIDES COMPTABLES "
 Code 121 " JUGES "
 Code 122 " AVOCATS,CONSEIL JURIDIQUE,NOTAIRES,PROCEUREURS "
 Code 123 " GREFFIERS "
 Code 131 " PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR "
 Code 132 " PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL "
 Code 133 " PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
 PROFESSIONNELLE "

Code 134 " PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE "
 Code 135 " AGENTS DE L'ENSEIGNEMENT,INSTITUTEURS ADJOINTS "
 " INSTITUTEURS "

Code 136 " DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR "
 Code 137 " CENSEURS,DIRECTEURS D'ECOLLES,PROVISEURS "
 " SURVEILLANTS DES LYCEES ET COLLEGES "

Code 138 " CONSEILLERS PEDAGOGIQUES "
 " INSPECTEURS D'ACADEMIE,INSPECTEURS PRIMAIRES "

Code 139 " ENSEIGNANTS AUTRES "
 Code 141 " ABBES,ARCHEVEQUES,CURES,MISSIONNAIRES,PRETRES "
 " RELIGIEUX "

Code 142 " CATHECHISTES,SOEURS "
 Code 143 " PASTEURS "

Code 144 " DIACRES "
 Code 145 " IMAMS "
 Code 149 " CLERGES AUTRES "
 Code 151 " AUTEURS, CRITIQUES, ECRIVAINS "
 Code 152 " ATTACHES DE PRESSE, JOURNALISTES "
 Code 153 " REDACTEURS, REPORTEURS "
 Code 154 " ANIMATEURS RADIO TV, COMMENTATEURS RADIO TV "
 Code 155 " EDITEURS DE SCENARIOS, PUBLICITAIRES DE SCENARIOS
 Code 159 " COMMUNICATEURS AUTRES "
 Code 161 " SCULPTEURS, SCULPTEURS AUTRES "
 Code 162 " ARTISTES PEINTRES, CARICATURISTES, DESSINATEURS "
 Code 163 " DESSINATEURS PUBLICITAIRES "
 Code 164 " DECORATEURS, ETALAGISTES "
 Code 165 " PHOTOGRAPHES "
 Code 166 " CAMERAMEN "
 Code 167 " SCULPTEURS SUR BOIS "
 Code 168 " SCULPTEURS SUR IVOIRE "
 Code 171 " COMPOSITEURS "
 Code 172 " MUSICIENS "
 Code 173 " CHOREGRAPHES, DANSEURS "
 Code 174 " ACTEURS "
 Code 175 " METTEURS EN SCENE, PRODUCTEURS "
 Code 179 " ARTISTES VARIETES AUTRES "
 Code 181 " ATHLETES, SPORTIFS "
 Code 182 " ENTRAINEURS SPORTIFS "
 Code 183 " OFFICIELS SPORTS, ORGANISATEURS SPORTIFS "
 Code 184 " MONITEURS DE CULTURE PHYSIQUE "
 Code 189 " SPORTS AUTRES "
 Code 191 " ARCHIVISTES, BIBLIOTHECAIRES, CONSERVATEURS DE MUSEE
 Code 192 " ANTHROPOLOGUES, PSYCOLOGUES, SOCIOLOGUES "
 Code 193 " GEOGRAPHES, HISTORIENS "
 Code 194 " POLITOLOGUES, SPECIALISTES DES SCIENCES POLITIQUES
 Code 195 " ANIMATEURS SOCIAUX, ASSISTANTS SOCIAUX "
 Code 196 " INTERPRETES, PHILOGUES, TRADUCTEURS "
 Code 199 " SCIENCES SOCIALES AUTRES PERSONNELS "

 Code 201 " MINISTRES, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE "
 " PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SECRETAIRES D'ETAT
 " SECRETAIRE EXECUTIF DU PARTI "
 Code 202 " DEPUTES "
 Code 203 " PREFETS, SOUS-PREFETS "
 Code 204 " MAIRES "
 Code 205 " CHARGES DE MISSION, INSPECTEURS D'ETAT "
 " SECRETAIRES GENERAUX "
 Code 206 " INSPECTEURS GENERAUX "
 Code 207 " AMBASSADEURS, DIPLOMATES "
 Code 208 " CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION "
 " CONSEILLERS MUNICIPAUX "
 Code 211 " DIRECTEURS GENERAUX "
 Code 212 " DIRECTEURS PRODUCTION, DIRECTEURS SOCIETES "
 Code 213 " DIRECTEURS COMMERCIAUX, DIRECTEURS DES VENTES "
 Code 214 " DIRECTEURS BUDGET, DIRECTEURS DE LA COMPTABILITE "
 Code 215 " DIRECTEURS D'EXPLOITATION "
 Code 216 " DIRECTEURS ADMINISTRATIF "
 Code 217 " DIRECTEURS DU PERSONNEL "
 Code 218 " DIRECTEURS D'INSTITUTIONS FINANCIERES "

Code 219 " CADRES AUTRES "

Code 301 " CHEFS DE SERVICES CENTRAUX "

Code 302 " CHEFS DE SERVICES REGIONAUX "

Code 303 " CHEFS DE BUREAU, CHEFS DE SECTION "

Code 304 " CHEFS DE SECRETARIAT "

Code 308 " CHEFS GPEMENTS, QTIERS, VILLAGES "

Code 309 " CHEFS DE GROUPE D'EMPLOYES DE BUREAU AUTRES "

Code 311 " ATTACHES D'ADMINISTRATION "

Code 312 " SECRETAIRES D'ADMINISTRATION "

Code 313 " COMMIS D'ADMINISTRATION "

Code 314 " AUXILIAIRES D'ADMINISTRATION, EMPLOYES DE BUREAU "
" POLICE MUNICIPALE "

Code 315 " DOUANIERS "

Code 316 " POSTIERS "

Code 318 " FONCTIONNAIRES "

Code 319 " ADMINISTRATEURS, AGENTS ADMINISTRATIFS AUTRES "

Code 321 " DACTYLOGRAPHES, SECRETAIRES DACTYLOGRAPHES "

Code 322 " SECRETAIRES STENOGRAPHES "

Code 323 " TELETYPISTES "

Code 324 " OPERATEURS DE SAISIE "

Code 331 " EMPLOYES DE COMPTABILITE "

Code 332 " CAISSIERS "

Code 333 " EMPLOYES D'ETABLISSEMENT FINANCIER, EMPLOYES DE
BANQUE "

Code 334 " EMPLOYES DE BUREAU DE POSTE "

Code 335 " EMPLOYES D'ASSURANCE "

Code 336 " EMPLOYES DE SERVICE DE PAIE "

Code 341 " OPERATEURS SUR MACHINES A CALCULER "
" OPERATEURS SUR MACHINES COMPTABLES "

Code 342 " OPERATEURS SUR ORDINATEURS "

Code 351 " CHEFS DE BUREAU DE POSTE "

Code 352 " CHEFS DE SERVICE DE TRANSPORT AERIEN "
" CHEFS DE SERVICE DE TRANSPORT FLUVIAL "
" CHEFS DE SERVICE DE TRANSPORT ROUTIER "

Code 353 " CHEFS DE SERVICE DES POSTES "
" CHEFS DE SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS "

Code 354 " CONTROLEURS DE LA CIRCULATION AERIENNE "

Code 355 " AGENTS TECHNIQUES D'EXPLOITATION "

Code 359 " CHEFS DE SERVICE DE COMMUNICATIONS AUTRES "
" CHEFS DE SERVICE DE TRANSPORT AUTRES "

Code 361 " EMPLOYES AU TRI DU COURIER "

Code 362 " FACTEURS "

Code 371 " STANDARDISTES, TELEPHONISTES "

Code 372 " TELEGRAPHISTES "

Code 373 " OPERATEURS DES PTT "

Code 374 " OPERATEURS DES TELEX "

Code 375 " RADIONAVIGANTS "

Code 391 " EMPLOYES A LA COMPTABILITE DES STOCKS "

Code 392 " EMPLOYES DES SERVICES D'ASSURANCES "

code 393 " EMPLOYES DES SERVICES DU PERSONNEL JURIDIQUE "

Code 394 " HOTESSES D'ACCUEIL, RECEPTIONNISTES "

Code 395 " COMMIS AUX ARCHIVES "
" EMPLOYES DES BIBLIOTHEQUES "

Code 396 " EMPLOYES DES SERVICES STATISTIQUES "

Code 399 " PERSONNELS ADMINISTRATIFS AUTRES "

Code 401 " DIRECTEURS DE COMMERCE DE GROS "
 " DIRECTEURS GENERAUX DE COMMERCE DE GROS "
 Code 402 " DIRECTEURS DE COMMERCE DE DETAILS "
 " DIRECTEURS GENERAUX DE COMMERCE DETAILS "
 Code 411 " PROPRIETAIRES GERANTS DE COMMERCE DE GROS "
 Code 412 " PROPRIETAIRES GERANTS DE COMMERCE DE DETAILS "
 Code 421 " CHEFS DE VENTE DE COMMERCE DE GROS "
 Code 422 " CHEFS DE VENTE DE COMMERCE DE DETAILS "
 Code 423 " ACHETEURS ASSIMILES "
 Code 424 " ACHETEURS DE DIAMANTS "
 Code 429 " CHEFS DE VENTE AUTRES "
 Code 431 " AGENTS COMMERCIAUX "
 Code 432 " INSPECTEURS COMMERCIAUX TECHNICIENS "
 Code 433 " REPRESENTANT DE COMMERCE "
 Code 439 " VOYAGEURS DE COMMERCE "
 Code 441 " AGENTS D'ASSURANCE "
 Code 442 " AGENTS IMMOBILIERS "
 Code 443 " COURTIERS EN VALEURS "
 " VENDEURS DE JOURNAUX "
 Code 444 " AGENTS DE PUBLICITE "
 Code 445 " VENDEURS AUX ENCHERES "
 Code 446 " AGENTS DE VENTE DE SERVICE AUX ENTREPRISES "
 Code 449 " AGENTS REPRESENTANTS COMMERCIAUX AUTRES "
 Code 451 " COMMIS VENDEURS GROS DETAILS "
 Code 452 " EMPLOYES DE COMMERCE "
 Code 453 " DEMONSTRATEURS, MANEQUINS "
 Code 454 " VENDEURS AMBULANTS VU A DOMICILE "
 Code 455 " VENDEURS DE FAGOTS "
 Code 491 " VENDEURS DE PRODUITS VIVRIERS "
 Code 492 " VENDEURS DE VIANDE "
 Code 493 " VENDEURS D'ARACHIDES, VENDEURS D'ARTISANAT "
 " VENDEURS DE BEIGNETS, VENDEURS D'HUILE "
 " VENDEURS DE GLACE, VENDEURS DE PAGNES "
 Code 494 " VENDEURS DE MANIOC, VENDEURS DE POISSON "
 " VENDEURS "

 Code 501 " DIRECTEURS D'AUBERGES, DIRECTEURS D'HOTELS "
 Code 502 " DIRECTEURS DE CAFES, DIRECTEURS DE RESTAURANTS "
 Code 503 " DIRECTEURS DE BARS ET SNACK-BARS "
 Code 509 " DIRECTEURS D'HOTELS DE CAFE AUTRES "
 Code 511 " GERANTS D'AUBERGES, GERANTS D'HOTELS "
 " PROPRIETAIRES D'AUBERGES, PROPRIETAIRES D'HOTELS "
 Code 512 " GERANTS DE CAFES, GERANTS DE RESTAURANTS "
 " PROPRIETAIRES DE CAFES, PROPRIETAIRES DE
 RESTAURANTS "
 Code 513 " GERANTS DE BARS, GERANTS DE SNACK-BAR "
 " PROPRIETAIRES DE BARS, PROPRIETAIRES DE
 SNACK-BARS "
 Code 516 " PLANTON "
 Code 519 " PROPRIETAIRES GERANTS DE RESTAURANTS "
 Code 521 " INTENDANTS "
 Code 522 " ECONOMES "
 Code 531 " CUISINIERS "
 Code 532 " SERVEURS "
 Code 533 " MAITRES D'HOTELS "
 Code 534 " BARMEN "

Code 541 " BOYS "
 Code 542 " FEMMES DE CHAMBRE (HOTELS) "
 Code 543 " CONCIERGES D'HOTELS "
 Code 551 " CONCIERGES D'IMMEUBLES "
 " GARDIENS D'IMMEUBLES "
 " SENTINELLES "
 Code 552 " EMPLOYES D'EDIFICES RELIGIEUX "
 Code 553 " FEMMES DE MENAGES, NETTOYEURS "
 Code 561 " BLANCHISSEURS "
 Code 562 " DEGRAISSEURS, DETACHEURS "
 Code 571 " COIFFEURS "
 Code 572 " ESTHETICIENS "
 Code 573 " MAQUILLEURS "
 Code 579 " COIFFEURS SPECIALISTES DES SOINS DE BEAUTE AUTRES
 Code 581 " POMPIERS "
 Code 582 " AGENTS DE LA POLICE JUDICIAIRE "
 " AGENTS DE LA POLICE PUBLIQUE "
 " POLICIERS "
 Code 583 " GARDIENS DE LA PRISON (GARDES) "
 Code 589 " PERSONNELS DE PROTECTION ET SECURITE AUTRES "
 Code 591 " GUIDES "
 Code 592 " AIDES SOIGNANTS "
 Code 593 " AIDES DE PHARMACIE "
 Code 594 " AIDES VETERINAIRES "
 Code 595 " HOTESSES DE L'AIR, STEWARDS D'AVIONS "

 Code 601 " CHEFS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES "
 " DIRECTEURS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES "
 Code 602 " DIRECTEURS D'EXPLOITATIONS PASTORALES "
 " CHEFS D'EXPLOITATIONS PASTORALES "
 Code 603 " AGRICULTEURS MANIOCS "
 Code 604 " AGRICULTEURS MIL "
 Code 605 " AGRICULTEURS ARACHIDES "
 Code 606 " AGRICULTEURS MAIS "
 Code 610 " AGRICULTEURS COTON "
 Code 611 " AGRICULTEURS POLYVALENTS "
 Code 612 " AGRICULTEURS CULTURE-PLEIN CHAMP "
 " AGRICULTEURS DE CULTURES DE PLEIN-CHAMP "
 " PLANTEURS MANIOC "
 Code 613 " AGRICULTEURS CAFES "
 " AGRICULTEURS DE CULTURES D'ARBRES ET D'ARBUSTES "
 " PLANTEURS "
 Code 614 " ELEVEURS DE BETAILS (GROS ET PETIT BETAIL) "
 " ELEVEURS MBOROROS "
 Code 615 " ELEVEURS DE VOLAILLES "
 Code 616 " HORTICULTEURS, MARAICHERS "
 Code 619 " EXPLOITANTS AGRICOLES ET PASTORALES AUTRES "
 Code 620 " APICULTEURS (MIEL) "
 Code 621 " OUVRIERS AGRICOLES POLYVALENTS "
 Code 622 " OUVRIERS AGRICOLES DE CULTURES DE PLEIN-CHAMP "
 Code 623 " OUVRIERS AGRICOLES DE CULTURES D'ARBRES "
 Code 624 " OUVRIERS AGRICOLES DE l'ELEVAGE DU BETAILS "
 Code 625 " OUVRIERS AGRICOLES DE l'ELEVAGE DU VOLAILLES "
 Code 631 " BUCHERONS, CHARBONNIERS "
 Code 632 " AGENTS DES EAUX ET FORETS, FORESTIERS "
 Code 633 " OUVRIERS FORESTIERS "

Code 641 " PECHEURS "
 Code 642 " PISCICULTEURS "
 Code 643 " CHASSEURS A ARMES A FEU "
 Code 644 " CHASSEURS AU PIEGES,PIEGEURS "
 Code 645 " CHASSEURS AUX FILETS ET AUTRES "
 Code 699 " AGRICULTEURS ELEVEURS FORESTIERS ET AUTRES "

 Code 701 " AGENTS DE CARRIERES "
 " AGENTS DE FORAGE DE PUIITS "
 " AGENTS DES MINES "
 Code 702 " AGENTS DE DISTRIBUTION D'EAU "
 " AGENTS STATION PETROCA "
 " AGENTS DE DISTRIBUTION DE GAZ "
 " AGENTS DE PRODUCTION "
 Code 703 " AGENTS DE CONSTRUCTION DE MACHINES "
 " AGENTS DE FABRICAT.DE PRODUITS METALLIQ." "
 Code 704 " AGTS.D'INSTALL.D'EQUIP.ELECTRIQ." "
 " AGTS.D'INSTALL.D'EQUIP.ELECTRO." "
 " AGTS CONSTRUCT.D'EQUIP.ELECTRI." "
 " AGTS CONSTRUCT.D'EQUIP.ELECTRO." "
 Code 705 " AGENTS DE FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES "
 " AGENTS DE FABRICATION DE PRODUITS PLASTIQUES " "
 Code 706 " AGENTS DE PREPARAT.DENREES ALIMENTAIRES "
 " AGENTS DE PREPARAT.DE BOISSON "
 Code 707 " AGENTS DE CONFECTION DE VETEMENTS "
 " AGENTS DE PRODUCTION DE TEXTILES " "
 Code 708 " AGENTS DE BARRIERE DE PLUIE "
 " AGENTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCT.DE BATIM. " "
 " AGENTS DES TRAVAUX PUBLICS " "
 " PASSEURS " "
 Code 709 " COLLECTEURS DE MARCHE,AGTS AUTRES "
 Code 711 " EXTRACTEURS DE SABLES "
 Code 712 " MINEURS "
 Code 713 " CARRIERS,FENDEURS DE BOIS "
 Code 714 " CHERCHEURS DE DIAMANTS "
 Code 715 " CHERCHEURS D'OR "
 Code 719 " CARRIERS AUTRES "
 Code 721 " OUVRIERS DU TRAITEMENT DE BOIS "
 Code 722 " SCIEURS(EN SCIERIE) "
 Code 723 " OPERATEURS DE SCIE A RUBAN "
 Code 724 " DERouleurs DE BOIS DE PLACAGE "
 " TRANCHEURS DE BOIS DE PLACAGE " "
 Code 725 " OPERATEURS DE DRESSEUSES "
 " OPERATEURS DE COLEUSES DE CONTRE PLAQUE " "
 Code 726 " OPERATEURS DE PRESSE DE CONTRE PLAQUE "
 Code 727 " CLASSEURS DE BOIS "
 Code 729 " OUVRIERS DE PREPARATION DE BOIS AUTRES "
 Code 731 " PREPARATEURS DE FIBRES "
 Code 732 " BOBINEURS,FILEURS "
 Code 733 " REGLEURS DE METIERS A TISSER "
 " REGLEURS DE METIERS A TRICOTER " "
 Code 734 " TISSERANDS "
 Code 735 " OUVRIERS DE LA BONNETERIE,TRICOTEURS "
 Code 736 " FINISSEURS DE PRODUITS TEXTILES,TEINTURIERS " "
 Code 739 " OUVRIERS DE TEXTILES AUTRES "
 Code 741 " PEAUSSIERS,TANNEURS "

Code 751 " MEUNIERES "
 " OPERATEURS BROYEURS MANIOC "
 Code 752 " OUVRIERS DE LA PRODUCTION DU SUCRE "
 " OUVRIERS DU RAFFINAGE DU SUCRE "
 Code 753 " BOUCHERS, OUVRIERS DU TRAVAIL DES VIANDES "
 Code 754 " OUVRIERS DES PRODUITS LAITIERS "
 Code 755 " BOULANGERS, PATISSIERS "
 Code 756 " OUVRIERS DE LA PREPARATION DE CAFE "
 Code 757 " BRASSEURS, OUVRIERS DU TRAVAIL DES BOISSONS "
 " OUVRIERS DU TRAVAIL DES VINS "
 Code 758 " CIGARIERS, OUVRIERS DES TABACS "
 " OUVRIERS A LA FABRICATION DES CIGARETTES "
 " PREPARATEURS DE TABACS "
 Code 761 " BRODEURS, COUTURIERS, TAILLEURS "
 Code 762 " TAPISSIERS "
 Code 771 " BOTTEIERS, CORDONNIERS REPARATEURS "
 Code 772 " OUVRIERS DE LA CHAUSSURES "
 Code 773 " FABRICANTS D'ARTICLES EN CUIRS "
 " REPARATEURS D'ARTICLES EN CUIRS "
 Code 781 " EBENISTES "
 Code 782 " MENUISIERS "
 Code 783 " OPERATEURS SUR MACHINES A BOIS "
 Code 791 " GRAVEURS DE PIERRES, TAILLEURS DE PIERRES "

 Code 801 " FORGERONS, MARTELEURS "
 Code 802 " MODELEURS, OUTILLEURS, TRACEURS "
 Code 803 " OPERATEURS DES MACHINES OUTILS "
 " REGLEURS DES MACHINES OUTILS "
 Code 809 " OUVRIERS DE FACONNAGE AUTRES "
 Code 811 " AJUSTEURS DE MACHINES "
 " INSTALLATEURS DE MACHINES "
 " MONTEURS DE MACHINES "
 Code 812 " HORLOGERS, MECANICIENS DE PRECISION "
 Code 813 " MECANICIENS DE VEHICULES A MOTEURS "
 Code 814 " MECANICIENS DE MOTEURS D'AVIONS "
 Code 815 " INSTALLATEURS DE CLIMATISATION "
 " INSTALLATEURS DE REFRIGERATION "
 " MECANICIENS DE CLIMATISATION "
 " MECANICIENS DE REFRIGERATION "
 Code 816 " MECANICIENS DES MOTEURS DIESEL "
 Code 817 " MECANICIENS DES CYCLES "
 Code 821 " ELECTRICIENS "
 Code 822 " ELECTRONICIENS "
 Code 823 " MONTEURS APPAREILS ELECTRONIQUES "
 " MONTEURS APPAREILS ELECTRIQUES "
 Code 824 " DEPANNEURS D'APPAREILS RECEPTEURS RADIO "
 " DEPANNEURS D'APPAREILS RECEPTEURS TV "
 Code 825 " MONTEURS D'INSTALLATION TELEGRAPHIQUE "
 " MONTEURS D'INSTALLATION TELEPHONIQUE "
 Code 826 " MONTEURS DES LIGNES ELECTRIQUES "
 Code 831 " OPERATEURS STATION D'EMISSION RADIO "
 " OPERATEURS STATION D'EMISSION TV "
 Code 832 " OPERATEURS D'APPAREILS DE STUDIO RADIO "
 " OPERATEURS D'APPAREILS DE STUDIO TV "
 Code 833 " OPERATEURS D'APPAREILS DE SONORISATION "
 Code 834 " PROJECTIONNISTES DU CINEMA "

Code 841 " PLOMBIERS , TUYAUTEURS "
 Code 842 " OXYCOUPEURS , SOUDEURS "
 Code 843 " TOLIERES "
 Code 844 " MONTEURS DE CHARPENTE "
 " MONTEURS DE STRUCTURES METALLIQUES "
 Code 851 " JOAILLIERS "
 Code 852 " BIJOUTIERS REPARATEURS "
 Code 853 " POLISSEURS DE PIERRES PRECIEUSES "
 " TAILLEURS DE PIERRES PRECIEUSES "
 Code 854 " ORFEVRES "
 Code 861 " POTIERS (ARGILE) "
 Code 862 " MONTEURS DE BRIQUES A LA MAIN "
 " MONTEURS DE TUILES A LA MAIN "
 Code 863 " OUVRIERS FABRICATION MECANIQUE BRIQUES "
 " OUVRIERS FABRICATION MECANIQUE TUILES "
 Code 864 " DECORATEURS SUR CERAMIQUE "
 " DECORATEURS SUR VERRE "
 " PEINTRES "
 Code 871 " OPERATEURS MACHINES A MOULER MATIERE PLASTI. "
 " OPERATEURS MACHINES A REFOULER "
 Code 872 " ASSEMBLEURS D'ARTICLES MATIERES PLASTIQUES "
 " MONTEURS D'ARTICLES MATIERES PLASTIQUES "
 Code 873 " REPARATEURS DE PNEUS "
 " VULCANISATEURS DE PNEUS "
 Code 879 " OUVRIERS FABRICATION ARTICLES CAOUTCHOUC "
 Code 881 " CONFECTIONNEURS ARTICLES EN CARTON "
 " CONFECTIONNEURS ARTICLES EN PAPIERS "
 Code 891 " IMPRIMEURS , TYPOGRAPHES "
 Code 892 " OPERATEURS PRESSE A IMPRIMER "
 Code 893 " CLICHEURS , GALVANOPLASTES , STEREOTYPEURS "
 Code 894 " GRAVEURS D'IMPRIMERIE "
 Code 895 " PHOTOGRAVEURS "
 Code 896 " RELIEURS "
 Code 897 " DEVELOPPEURS DE PHOTO. CHAMBRE NOIRE "
 Code 899 " COMPOSITEURS TYPOGRAPHES "

 Code 901 " PEINTRES BATIMENTS "
 Code 902 " PEINTRES ENSEIGNES "
 Code 903 " PEINTRES VEHICULES "
 Code 911 " OUVRIERS FABRICATION INSTRUMENTS MUSIQUE "
 Code 912 " VANNIERS "
 Code 913 " OUVRIERS FABRICA. PRODUITS MINERAUX NON METAL. "
 Code 914 " CONFECTIONNEURS JOUETS REMBOURRES "
 " CONFECTIONNEURS POUPEES "
 Code 915 " ARTISANS D'OBJETS D'ARTS "
 Code 916 " ARTISANS ENTREPRENEURS "
 Code 919 " ARTISANS AUTRES "
 Code 921 " BRIQUETEURS , CARRELEURS , MACONS "
 Code 922 " FERRAILLEURS , OUVRIERS BETON ARME "
 Code 923 " CHARPENTIERES "
 Code 924 " PLATRIERS , VITRIERS "
 Code 925 " PUISATIERES "
 Code 926 " OUVRIERS COMPLETS BATIMENTS "
 Code 929 " TRAVAILLEURS CONSTRUCTIO AUTRES "
 Code 931 " OPERATEURS INSTAL. CENTRALES ELECTR. THERM. "
 " OPERATEURS INSTAL. CENTRALES HYDRO ELECTR. "

Code 932 " OPERATEURS DISTRIBUTION CENTRALES ELECTR. "
Code 933 " OPERATEURS INSTAL.TRAITEMENT EAU POTABLE "
Code 934 " OPERATEURS INSTAL.CLIMATISATION "
 " OPERATEURS INSTAL.VENTILATION "
Code 939 " OPERATEURS INSTALLATION AUTRES "
Code 941 " DOCKERS,MANUTENTIONNAIRES "
Code 942 " EMBALLEURS OBJETS "
Code 943 " CONDUCTEURS GRUES "
 " MONTEURS APPAREILS LAVAGES "
 " OPERATEURS APPAREILS LAVAGE "
Code 944 " CONDUCTEURS ENGINs TERRASSEMENTS "
Code 949 " CONDUCTEURS ENGINs AUTRES "
Code 951 " CONDUCTEURS EMBARCATION A LA PAGAIE "
 " PIROGUIERS "
Code 952 " BATELIERS "
Code 953 " CHAUFFEURS TAXIS "
Code 954 " CONDUCTEURS VEHICULES A MOTEURS "
Code 955 " CONDUCTEURS DE POUSSE-POUSSE "
Code 959 " CONDUCTEURS ENGINs TRANSPORT AUTRS "
Code 961 " MANOEUVRES "
Code 971 " GARDES,GENDARMES,MEMBRES FORCES ARM.MILITAIRES "

Code 999 " NON DETERMINE "

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN, AUX STATISTIQUES
ET A LA COOPERATION INTERNATIONALE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CEPE D'Unité - Dignité - Travail

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION

ET LE DÉVELOPPEMENT

15, rue de l'École-de-médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. : (1) 46 33 99 41

MANUEL DE L'AGENT DE CODIFICATION

ANNEXE 7 : BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

AVRIL 1989

INDUSTRIES MANUFACTURIERES --(suite)	<u>INDUSTRIES ALIMENTAIRES (suite)</u>	
	<p style="text-align: center;"><u>INDUSTRIE DE TEXTILES</u></p> <p>Elle comprend la filature, le tissage et finissage des textiles. L'ouvrage en tissus à l'exclusion des articles d'habillement Fabrication des textiles non classés ailleurs</p>	320
	<p style="text-align: center;"><u>CONFECTION D'ARTICLES D'HABILLEMENT</u></p> <p>Il s'agit de la fabrication d'articles en tissus, cuir, et autres matières, à l'exclusion des chaussures.</p>	321
	<p style="text-align: center;"><u>INDUSTRIE DU CUIR</u></p> <p>Elle comprend la fabrication d'articles en cuir, sac à main, valises, porte-feuilles, tannerie, chaussures.</p>	322
	<p style="text-align: center;"><u>INDUSTRIE DE BOIS ET FABRICATION D'OUVRAGE EN BOIS</u></p> <p>Elle comprend la scierie, la fabrication des ouvrages en bois, en vannerie</p>	330
	<p style="text-align: center;"><u>FABRICATION DES MEUBLES ET ACCESSOIRES EN BOIS</u></p> <p>Il s'agit de la fabrication des meubles en bois à usage de bureaux, des ménages</p>	331
	<p style="text-align: center;"><u>FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION</u></p> <p>Il s'agit de la fabrication des panneaux, de construction de boîtes ou caisses d'emballage, édition et imprimerie de journaux, revues, livres, cartes géographiques.</p>	340
	<p style="text-align: center;"><u>INDUSTRIE CHIMIQUE DE BASE</u></p> <p>Elle comprend la fabrication d'engrais simples, ou mélangés des insecticides, fongicides, herbicides et pesticides.</p>	351
	<p style="text-align: center;"><u>FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES</u></p> <p>Elle comprend la fabrication des produits pharmaceutiques, de savons, de produits de nettoyage.</p>	352

BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	CLASSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	C O D E
	<p><u>FABRICATION DES PRODUITS CHIMIQUES</u> (suites)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de divers dérivés de pétrole et du charbon - Industrie du caoutchouc - Fabrication d'ouvrages en matière plastique non classés ailleurs <p><u>INDUSTRIE DE FABRICATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION</u></p> <p>Elle comprend la fabrication, la remise à l'état neuf et réparation de moteurs et d'appareils électro-ménagers.</p> <p><u>FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES</u></p> <p>Elle comprend la fabrication, la remise à neuf et réparation de moteurs et d'appareils électro-ménagers.</p> <p><u>INDUSTRIE DE MONTAGE DE VEHICULES AUTOMOBILES, DE MOTOCYCLES ET CYCLES</u></p> <p>Elle comprend le montage de véhicules automobiles (GACOA SIV) et de motocycles et cycles (SEPIA). <i>Industrie et transformation des métaux</i></p>	<p>353</p> <p>354</p> <p>355</p> <p>360</p> <p>370</p> <p>380</p> <p>390</p>
<p><u>BRANCHE 4</u></p> <p>ELECTRICITE - DISTRIBUTION D'EAU</p>	<p><u>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</u></p> <p>Elle comprend la production, le transport et la distribution d'électricité, destinée à la consommation des ménages et des entreprises commerciales</p> <p><u>DISTRIBUTION D'EAU</u></p> <p>Il s'agit de la distribution d'eau aux ménages et aux entreprises commerciales.</p>	<p>410</p> <p>420</p>
<p><u>BRANCHE 5</u></p> <p>BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS</p>	<p><u>BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS</u></p> <p>Cette rubrique comprend la construction des routes, ponts, des bâtiments, la peinture des bâtiments et la décoration, les installations sanitaires pour les bâtiments, la plomberie.</p>	<p>510</p>

BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	CLASSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	C O D E
<u>BRANCHE 1</u> AGRICULTURE, ELEVA- GE, CHASSE, PECHE SYLVICULTURE	<u>AGRICULTURE</u> - Agriculture des produits vivriers - Agriculture des produits industriels - Aménagement des jardins - Activités subsidiaires de l'Agriculture (Cette rubrique comprend le décorticage, l'épluchage, le battage, la moisson, la préparation du tabac, la cueillette des fruits et légumes, la fourniture d'engrais). - Chasse - Elevage - Pêche - Sylviculture et exploitation forestière (Elle comprend la coupe et le ramassage de bois de chauffage, l'abattage des arbres, boisement et reboisement, fabrication de charbon de bois).	110 111 112 113 114 120 130 140 150
<u>BRANCHE 2</u> EXTRACTION DES MINERAIS	<u>EXTRACTION DES MINERAUX METALLIQUES</u> (Cette rubrique comprend les minéraux de fer, les pierres précieuses).	210
	<u>EXTRACTION D'AUTRES MINERAUX</u> Il s'agit de l'extraction des pierres de construction, de graviers, sable, argile.	220
<u>BRANCHE 3</u> INDUSTRIES MANU- FACTURIERES	<u>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</u> Elles comprennent la boulangerie, la pâtisserie, la fabrication corps/gras (huile) d'origine animale et végétale.	310
	Abattage du bétail, l'industrie du sucre, la fabrication d'autres produits alimentaires	310
	<u>INDUSTRIES DU TABAC</u> Il s'agit de la fabrication de cigarettes, cigares, de tabac à mâcher	311
	<u>INDUSTRIES DE DOISSONS</u> Elles comprennent la production des boissons non alcoolisées et alcoolisées	312

<u>BRANCHE 6</u>	<u>COMMERCE DE GROS</u>	610
COMMERCE DE GROS ET DETAIL, RESTAU- RANT ET HOTELS	Cette rubrique comprend la revente des matières premières agricoles, des minéraux de produits chimiques, des matériaux de construction, des articles de quincaillerie et appareillage électrique et articles d'ameublement.	
	<u>COMMERCE DE DETAIL</u>	620
	Cette rubrique comprend les magasins d'alimentation, la boucherie, les magasins d'habillement, de chaussures, de meubles, les quincailleries, les maisons de vente d'automobiles et motocycles ; - les stations d'essence ; - les magasins de journaux, de glace, de tabac, les librairies, les fleuristes, les pharmacies.	
	<u>RESTAURANTS ET HOTELS</u>	630
	Il s'agit des Etablissements qui vendent au détail des aliments préparés à consommer immédiatement, les boissons. Entrent aussi dans cette rubrique, les établissements qui louent des chambres y compris la restauration.	
<u>BRANCHE 7</u>	<u>TRANSPORT TERRESTRE</u>	710
TRANSPORTS, ENTRE- POTS ET COMMUNICA- TIONS	Cette rubrique comprend les transports routiers des voyageurs y compris la location des voitures, transports routiers des marchandises.	
	<u>TRANSPORT FLUVIAL</u>	711
	Il s'agit des transports de voyageurs et marchandises par bateau, de l'exploitation des bacs sur les rivières et les lacs. Chargement et déchargement des bateaux.	
	<u>TRANSPORT AERIEN</u>	712
	Entrent dans cette rubrique le transport de marchandises et de voyageurs, et l'exploitation des aéroports.	
	<u>AUXILIAIRE DES TRANSPORTS (ENTREPO)</u>	720
	Entrent dans cette rubrique les services d'expédition et d'emballage, les agences de transport, l'exploitation des magasins et d'entrepôts.	

<p><u>BRANCHE 7 (suite)</u> TRANSPORTS, ENTRE- POTS ET COMMUNICA- TIONS</p>	<p><u>C O M M U N I C A T I O N S</u></p>	<p>730</p>
<p><u>BRANCHE 8</u> BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIE- RES, SERVICES FOUR- NIS AUX ENTREPRISES</p>	<p><u>ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES</u></p>	<p>810</p>
	<p>Il s'agit de la Banque Centrale, les banques commerciales, les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les assurances.</p>	<p>820</p>
<p><u>BRANCHE 9</u> SERVICES FOURNIS A LA COLLECTIVI- TE, SERVICES SO- CIAUX ET SERVICES PERSONNELS</p>	<p><u>ADMINISTRATION ET DEFENSE NATIONALE</u></p>	<p>910</p>
	<p>Il s'agit de tous les ministères et secrétariats d'état administratifs, de l'armée nationale, de la gendarmerie, de la garde centrafricaine, de la police centrafricaine, les sapeurs pompiers; - du parti politique R.D.C., de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Régional, des tribunaux d'état et coutumier, de la Mairie.</p>	<p>920</p>
	<p><u>SERVICES DE REPARATION DERIVES DES UNITES DE PRODUCTION</u></p>	<p>Il s'agit des services de réparation non effectués par le producteur ; la réparation des chaussures et autres articles (cordonnerie ; la réparation des appareils électriques ; la réparation des horloges, montres, bijoux, la réparation des véhicules automobiles et motocycles.</p>
<p><u>BLANCHISSERIES, TEINTURERIES ET TRAVAUX DOMESTIQUES</u></p>	<p>Cette rubrique comprend le blanchissage des vêtements, la réparation des vêtements ; entrent dans cette rubrique les personnes qui travaillent au service des ménages : boy, bonne, jardinier, manoeuvres, maîtres-d'hôtels, etc...</p>	

<p><u>PRODUCTION DES SERVICES OFFERTS AU PARTICU- LIERS</u></p> <p>Cette rubrique comprend les enlèvements des ordures, le service de nettoyage, l'enseignement, les oeuvres sociales (croix rouge, orphelinat...) ; les associations professionnelles, commerciales, les organisations religieuses, les services récréatifs (cinéma, théâtre, bibliothèque, musée, parc zoologique, club sportif.</p> <p>Les autres services non classés ailleurs : studio photographique, salon de coiffure et autres.</p>	<p>940</p>
<p>- Services sanitaires et services analogues</p> <p>- Services sociaux et services connexes fournis à la Collectivité</p>	<p>950</p> <p>960</p>
<p><u>ADMINISTRATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u></p> <p>Entrent dans cette rubrique les Ambassades, les Consulats, les Délégations étrangères : UDEAC, ROUTE TRANSAFRICAINE (ARTA), ONU, PNUD, OUA, OMS, ORSTOM, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT GEOGRAPHIQUE, DELEGATION DE LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, LA CAISSE CENTRALE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, la Représentation de la Banque Mondiale, l'Association Française des Volontaires de Progrès.</p>	<p>970</p>
<p>N O N D E C L A R E</p>	<p>999</p>